



FICHE MÉMO

APB 2017 - ADMISSION POST BAC
CALENDRIER DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

	Le candidat www.admission-postbac.fr	L'établissement d'origine <i>https://gestion.admission-postbac.fr</i>	L'établissement d'accueil <i>https://gestion.admission-postbac.fr</i>
Du 9 novembre au 30 novembre 2016		Paramétrage des données Etablissement.	Paramétrage des formations et des données Etablissement.
Décembre 2016	A partir du 1er décembre - Consulte les informations sur le site APB ; - Prend connaissance du « guide du candidat » (en ligne) ; - Consulte la rubrique « Recherche de formations ».	Début Décembre et obligatoirement avant le 13 janvier 2017 - Remontée SIECLE (base élèves) ; - Saisit les caractéristiques des classes de terminale et des élèves pour les établissements n'ayant pas SIECLE ; - Contrôle et met à jour les remontées (liste des classes, élèves) ; - Référence les enseignants par classe et par matière.	
Avant le 20 février 2017		Remontée automatique des notes du 1 ^{er} trimestre ou 1 ^{er} semestre de terminale.	
Du 20 janvier au 20 mars 2017	- Crée son dossier électronique ; - Sélectionne les formations qu'il souhaite demander. Après le 20 mars, l'élève ne pourra plus ajouter de vœux pour des formations sous statut scolaire sur APB. ☛ Saisie des candidatures en apprentissage jusqu'au 27 septembre (liste à part).	Assure le suivi des saisies de ses élèves	Phase d'orientation active : les universités rendent un avis d'orientation à titre indicatif aux candidats qui l'ont souhaité ou pour les formations pour lesquelles il est obligatoire.
Du 1^{er} mars au 1er avril 2017		Saisit en ligne les notes et appréciations pour la fiche pédagogique (enseignants et chefs d'établissement). <i>Recommandé après le 20 mars.</i>	
Au plus tard le 25 mars 2017		Remontée des notes du 2 ^{ème} trimestre de terminale et mise à disposition des bulletins aux élèves.	
Au plus tard le 2 avril 2017 (minuit)	2 avril : date limite de confirmation des vœux. Date limite de modification des dossiers (saisie des notes, lettres de motivation...), de confirmation et d'impression des fiches de vœux. ☛ Confirmation automatique des candidatures complètes par APB le 3 avril.		
Du 3 avril au 29 avril 2017			Saisit les capacités d'accueil officielles arrêtées par la DSM, la DRAAF, la DEEP.
A partir du 7 avril 2017			Récupère sur APB les listes de candidats inscrits (pour les commissions d'admission).
Du 8 avril au 23 avril 2017	Congés scolaires Aix-Marseille		
Mai 2017			Commissions d'admission et de classement des dossiers (jusqu'au 27 mai 2017)

	Le candidat www.admission-postbac.fr	L'établissement d'origine https://gestion.admission-postbac.fr	L'établissement d'accueil https://gestion.admission-postbac.fr
A partir du 15 mai 2017 (établissement d'origine) et du 16 mai 2017 (établissement d'accueil)		Jusqu'à fin septembre : Remontée SIECLE des élèves de 1 ^{ère} puis remontée des notes et appréciations des trois trimestres ou des deux semestres de 1 ^{ère} .	Saisit les données d'appel : « nombre de places à pourvoir » et « nombre de candidats à appeler ».
Au plus tard le 27 mai 2017 (impératif)			Date limite de retour du classement des candidats.
Jusqu'au 31 mai 2017	Peut modifier le classement de ses vœux. Classement arrêté au 31 mai.		
Du 2 juin au 6 juin 2017			Consulte les simulations, affine le « nombre de candidats à appeler » et le <i>surbooking</i> si nécessaire.
Du mercredi 8 juin (14h) au mardi 13 juin (14h)	1^{ère} phase d'admission : se connecte le 8 juin, consulte la proposition qui lui est faite (une seule proposition au mieux), y répond avant le 13 juin (14h) et se conforme aux instructions pour les inscriptions administratives. Démission des candidats sans réponse le 15 juin 14h.	Suivi des propositions obtenues par ses élèves.	
Du 17 juin au 23 juin 2017			Consulte les simulations, affine « le nombre de candidats à appeler » et le <i>surbooking</i> si nécessaire.
Du lundi 26 juin (14h) au samedi 1^{er} juillet (14h)	2^{ème} phase d'admission : Se connecte le 26 juin, consulte la proposition qui lui est faite, y répond avant le 1 ^{er} juillet (14h) et se conforme aux instructions pour les inscriptions administratives. Démission des candidats sans réponse le 3 juillet 14h.		
Du 8 juillet au 12 juillet 2017			Consulte les simulations, affine le « nombre de candidats à appeler » et le <i>surbooking</i> si nécessaire.
Du vendredi 14 juillet (14h) au mercredi 19 juillet (14h)	3^{ème} et dernière phase d'admission : Se connecte le 14 juillet, consulte la proposition qui lui est faite, y répond avant le 19 juillet (14h) et se conforme aux instructions pour les inscriptions administratives. Démission des candidats sans réponse le 21 juillet 14h.		
Le mardi 27 juin (14h)	Début des vœux de la procédure complémentaire		Début de l'inscription en procédure complémentaire.
Juin Juillet Aout 2017	- Inscriptions administratives dans les établissements ; - Descente des données des candidats admis dans la base SIECLE des établissements.		Saisit les inscriptions administratives sur APB.
Le 25 septembre 2017	Fin de la saisie des vœux en procédure complémentaire.		
Le 29 septembre 2015	Fin de l'affichage des propositions en procédure complémentaire et réponse des candidats au plus tard le 30 septembre.		Fin de la gestion des listes d'attente pour les établissements qui ne sont pas inscrits en procédure complémentaire.
Dans la semaine suivant la rentrée			Saisit dans APB les présents à la rentrée.